ARRITTI

nu 2803 da u 13 à u 19 di lugliu 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Padduc... bonne nouvelle pour le Tavignanu

La carte des Espaces stratégiques agricoles rétablie

p. 4-5

Après la délibération du 5 juillet 2023

La question corse vient de loin et elle reste en attente d'une solution politique qui éloigne définitivement les troubles que la Corse a connus par le passé. Nous savons que cela passe par une révision constitutionnelle dont on sait qu'elles n'interviennent que très rarement. Monter à bord de la prochaine révision constitutionnelle annoncée pour fin 2024 est donc indispensable. Nous avons quelques mois pour y parvenir. À lire en p3.

Lutte contre la mafia

Léo Battesti fait le point sur les travaux de l'Assemblée

p. 6-7

Monseigneur Bustillo nommé Cardinal

« Je vais continuer à donner et à aimer ce peuple »

p. 5

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

Cavallus malatus

V'aghju dighjà prisintatu à Signor'Lupu è tutti i so guai. U ritruvemu sempre famitu è più bruttu chè mai. Soca ci era una fiera in li cuntorni ed ellu ùn la sapìa.
U fattu hè chì *majuscule* ùn ne vidìa...
Ghjittendu un colpu d'ochju pà issi prati, ti vede u cavalu Àrabu di Morati[1]...
Avvicinèndusi pinsava : « *Umbeh...* quì ci vole a piola. Par circà di strangulallu ùn ci hè cà una manera sola : faraghju u falsu mèdicu... d'altri funu imbrullati[2]. A prova, u falsu mèdicu di a Càmara di i Diputati[3]. S'elli sò stai brullati quelli, un cavallu hà ciarbellu quant'è elli...

– Signor'Cavallu, salute... o piuttostu, malatìa : *Cavallus arba fresca malatus*, Ippocrattu a dicìa.
Eiu Lupu Mèdicu, Vitirinariu è Dintistu, t'aghju induvinatu malatu, da ch'eu t'aghju vistu !
Sò sicuru chì e to note sò fatte d'affanni, fidati à mè, dimmi i to malanni...

– Ghjustu appuntu, Signor'Lupu, ùn possu marchjà di versu...
Sò statu farratu, un chjavellu[4] hè intrutu di traversu. Sopra à u mumentu ùn mi ne sò micca avvistu, ma càccialumi par carità, postu chì sè ancu Dintistu.

U cavallu pesa a chjappa[5], si mette in pusizione, quellu tontu si pende par caccià u chjavillone...
Una di ste chjappe di cavallu di trottu, di a diminzione d'un canistrellu cottu !
O Beatìssima Vèrgine, o chì calciu ! O chì focu d'artifiziu di denti, di sangue, tintu mustacciu...

È u *cavallus malatus*, si hè rimessu *subitus*, arbra fresca *pascius*...

Muralità

Sì vo scuntrate un *cavallus malatus*
Occupàtevi di i vostri *affarus*,
È u *latinus*, lasciàtelu parlà à u *curatus*... ■

1. Morati : amicu di l'autore (Casaglione Tiuccia). • 2. Brulla, brullà, imbrullà : metatesi di burla, burlà, imburlà. • 3. Falsu mèdicu di a Càmera di i Diputati : stòria vera chì stalvò avanti l'ùltima guerra. • 4. Chjavellu : chjodu par farrà l'animali. • 5. Chjappa : farru pà i cavalli, i muli...

Accapu di a reddazzione

Tràfficu di lozzi

D'aprile scorsu, un artìculu di RTL hà sparsu una nota di a pulizza, detta cunfidenziale, nant'à u tràfficu di lozzi. Un *business* di 10 à 12 milliardi d'àuri ! « *Quantu u tràfficu di cannabis* » dice l'artìculu. *Chjibba !* Si sapìa ch'ellu era mondu mare è maraviglia u marcatu di u lozzu, ma 10 milliardi d'àuri... *Saetta !* Dice sta nota chì u mondu di u lozzu hè infiltratu da a criminalità urganizata, sopratuttu ch'ellu s'appronta in Francia a Cuppa di u mondu di rugby è i Ghjochi olìmpichi 2024 in Parigi. Mansa di lozzi cù i cantieri di custruzzioni sò da caccià, « *è certi ne prufittanu* » dice torna l'artìculu scrittu da Anne Le Henaff. « *E màffie taliane anu capitu dapoi 30 anni l'interessu di sta filiera. È u fenòmenu gangrena ormai a Francia, sopratuttu in Parigi, in Corsica, è in PACA* ». *È dalli !* A Corsica in mira ! I maffiosi, dice torna Anne Le Henaff, « *pratichèghjanu l'estursione di soldi è a curruzzione, fabrichèghjanu falsi documenti è vanu sin'à à cuntrullà e sucietà per piglià i marcati pùblichi. I lozzi, à le volte tòssichi, ùn sò micca riciculati. A nota parla d'un casu in u rughjonu pariginu in lea cù i travaglii di u Grande Parigi. A terra pulluata duvìa esse trattata, in fatti hè stata sparsa nant'à terreni d'agricultori, custretti d'accetà* »... È cunclude l'artìculu : « *L'esportu di cuntrabanda hè un altru sboccu, dice a nota : plàstichi, pneus, carcasse di vitture, invece d'esse riciculati, sò inviati in Asìa o in Àfrica.* »
È si sà chì l'affari sò stallati dapoi un pezzu ! Di ferraghju scorsu hè statu smantellatu da l'Italia un tràfficu di lozzi in Auropa. Un *business* à un livellu « *vertiginosu* » secondu à i carabinieri, circa una centinaia di millioni. Era tràfficu di ferrame è altri lozzi periculosi. I prudutti èranu venduti à acciarìe fendu nice ch'elli èranu stati trattati. Invece nò, i scrucconi fecìanu false dichjarazioni di cunfurmità è falsi documenti di trasportu. I benefizii dopu transitàvanu nant'à conti di sucietà taliane, allemane è ungarese per imbiancali è investìsceli nant'à d'altre sucietà, dice torna a pulizza taliana. 18 parsoni sò state arrestate, sei èranu già in prigiò è fecìanu i s'affari da à so cèllula... Ma per questi quì chjappati, quantu si tèchjanu ? In Francia torna, di ghjennaghju scorsu, hè statu arrestatu Richard Perez dettu « *u rè di a rumènzula* »... suspettatu d'esse à capu d'un tràfficu di 26 millioni d'àuri da u Gard è e Bouches-du-Rhône à a Spagna... Dice l'Uffiziu centralu di lotta contr'à l'offese à l'ambiente è à a salute pùblica (OCLAESP), chì u nùmaru d'infrazzioni in Francia in lea cù i lozzi hè cresciutu di 85 % trà 2017 è 2021. U tràfficu rende ingordu. I scrucconi sò belli urganizati, dice l'OCLAESP, « *sò sucietà chì si prisèntanu à i pruduttori di lozzi cume essendu capace di ricuperali, di traspurtali è di trattali. Invece, spessu l'abandònnanu ind'è a natura* » o i rivèndanu, fendu doppiu benefiziu. Dice torna l'OCLAESP ch'ellu ci sarìa 36.000 scàrichi salvàtichi, quant'ellu ci hè cumune in Francia ! L'affare, avemu capitu, hè fàciule è raporta ! Ùn hè per nunda sè a màffia s'interessa di più in più à stu marcatu. U rìsicu pè u tràficu di droga hè di 30 anni di prigiò. Pè u tràfficu di lozzi in banda urganizata hè solu di 7 anni ! ■

Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Après la délibération du 5 juillet 2023

5 juillet 2023 : la demande d'autonomie est votée à 73 % par l'Assemblée de Corse ! Cette date restera historique. Elle est l'aboutissement d'un processus qui s'est déroulé sur plusieurs décennies pour convaincre le peuple corse, et aussi le commencement d'une séquence politique dont l'issue sera capitale.

Six à dix mois nous séparent de la prochaine échéance, celle d'un referendum à convoquer sur la base de la négociation qui va s'ouvrir. D'ici là, les étapes seront cruciales, et la balle est désormais dans le camp de l'État.

Ce dernier est confronté à une proposition concrète et détaillée adoptée par une très large majorité des élus de la Corse, et il doit y répondre. Il a promis d'ouvrir une réforme constitutionnelle conformément aux engagements signés par Gérald Darmanin en mars 2022. Emmanuel Macron tiendra-t-il cette promesse ?

Le point crucial du déroulement des débats qui ont eu lieu à l'Assemblée, tout autant que l'approbation de la délibération adoptée, a été le rejet de la proposition au rabais émanant du groupe de la droite insulaire. Son adoption, même par un vote minoritaire, l'aurait mise comme une option pour le gouvernement qui aurait pu tergiverser en s'appuyant sur elle. Désormais, il est face à une demande dont le niveau de réforme institutionnelle ne peut être abaissé.

Ce résultat politique a été obtenu par l'engagement plein et entier du groupe majoritaire et par le soutien que lui ont apporté d'autres groupes. Ainsi, durant la session de juin qui a précédé, le groupe Core in Fronte avait affiché la couleur en s'adressant aux groupes Avanzemu-PNC et Corsica Lìbera : *« La mouvance nationaliste est dans l'obligation de converger »*, et en précisant : *« La convergence c'est un état d'esprit, il doit y avoir une vision stratégique forte »*. Si l'élue Corsica Lìbera n'a pas rejoint le vote final, le PNC l'a fait, contribuant à son ampleur et donc à son impact. Un autre élu a apporté sa voix en venant du groupe de la droite, Pierre Ghionga, Ce travail de rassemblement sera très important pour l'avenir de ce processus. Car l'Assemblée de Corse a prévu que « l'Accord politique » qui sera négocié avec l'État fasse l'objet d'un referendum en Corse. Ce vote sera alors capital.

Certes, les obstacles seront encore nombreux à franchir ensuite, puisque le vote de la réforme constitutionnelle doit être approuvé à l'Assemblée nationale et au Sénat, puis confirmé par le Congrès de Versailles avec une majorité des 3/5es. Mais l'expression directe du peuple corse, si elle est forte d'une bonne participation et d'un « oui » largement majoritaire, apportera l'élan nécessaire pour espérer les franchir tous.

La séquence qui s'ouvre est donc nouvelle. Elle doit s'appuyer sur tous ceux que le vote du 5 juillet dernier a rassemblés. L'objectif commun doit être d'expliquer, de détailler, de rassurer, et de mobiliser en vue du referendum qui pourrait avoir lieu au printemps 2024, dans moins d'un an.

Quand les premiers contacts entre le gouvernement et l'Exécutif ont jeté les bases de ce processus de Beauvau, beaucoup de pessimisme s'est exprimé. Le flou de la période électorale de la présidentielle en France, les tergiversations dans les dossiers judiciaires Alessandri et Ferrandi, les soubresauts de la contestation de la réforme des retraites, ont contribué à éloigner le dossier corse des urgences médiatiques. Mais la question corse vient de loin et elle reste en attente d'une solution politique qui éloigne définitivement les troubles que la Corse a connus par le passé. Nous savons que cela passe par une révision constitutionnelle dont on sait qu'elles n'interviennent que très rarement. Monter à bord de la prochaine révision constitutionnelle annoncée pour fin 2024 est donc indispensable. Nous avons quelques mois pour y parvenir. ■

Cartographie du Padduc rétablie par la Cour d'appel de Marseille

Bonne nouvelle pour les ESA et pour le Tavignanu !

Il y a un peu plus d'un an (avril 2022), le Tribunal administratif annulait la carte des ESA du Padduc. « Danger, on ouvre de nouveaux les vannes » titrait Arritti* alertant sur les conséquences d'une telle décision.
Le président de l'agence d'Aménagement d'urbanisme et d'énergie de la Corse, Julien Paolini, a heureusement saisi la Cour d'appel. Celle-ci vient de rendre son jugement : la carte des ESA du Padduc est rétablie ! Ouf !
Première conséquence immédiate : le projet de Ghjuncaghju devient illégal et le Tavignanu va pouvoir souffler…

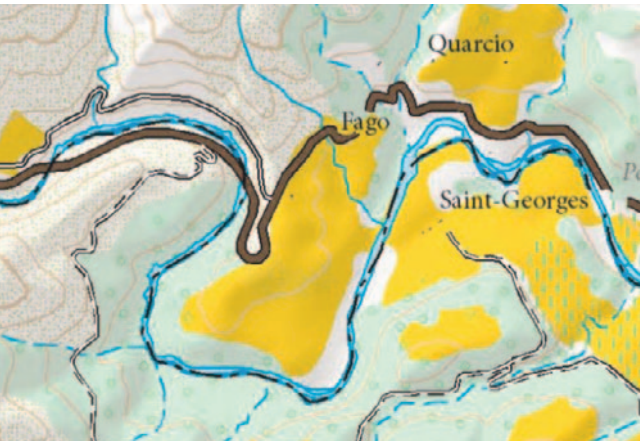

Les parcelles où se situe le projet de centre d'enfouissement technique (CET) de Ghjuncaghju sont classées en espaces stratégiques agricoles du Padduc (ESA). Or, Ghjuncaghju n'a établi aucun document d'urbanisme (PLU ou carte communale). Elle n'a donc pas la possibilité, de déclasser ces ESA. U Levante se réjouit de l'annoncer sur son site : *« Selon l'article L4424-11, II du code général des collectivités territoriales, les ESA, régis par un principe général d'inconstructibilité, sont directement opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme dans les communes qui ne sont pas couvertes par un Scot, un PLU ou une carte communale. Des activités autres qu'agricoles ne pourraient y être permises qu'à trois conditions cumulatives :*
a) qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une exploitation agricole ou pastorale ;
b) qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
c) que soit justifié qu'aucun autre emplacement ou aucune autre solution technique n'est envisageable à un coût économique environnemental acceptable.
Réunissez ces trois faits et concluez ! Aucun

Jugement du TA à Lecci

Le PLU de la démesure est bien illégal !

Voilà une longue bataille qui aboutit pour l'association de défense de l'environnement U Levante ! Le PLU de Lecci vient d'être déclaré illégal par le Tribunal administratif qui demande son abrogation totale.
Lecci compte près de 73 % de résidences secondaires. Approuvé en 2007, le PLU, au lieu de réparer, a permis encore la construction de quelques 348 résidences secondaires sur la commune, sur les espaces proches du rivage… et 216 résidences principales. *« La capacité d'accueil induite par le PLU était disproportionnée par rapport à l'évolution réelle de la population permanente »* explique U Levante, soit près de 616 hectares rendus constructibles alors qu'ils *« n'étaient pas situés en continuité des agglomérations et villages existants. »* Il suffit de voir une photo aérienne pour constater le mitage. Un impiastru !
« Le PLU permettait ainsi la construction de 3800 résidences, ce qui revenait à accueillir 7600 habitants supplémentaires » explique U Levante. Dans l'impossibilité de convaincre le maire de revenir à la raison, U Levante a saisi la justice en 2021. Et le Tribunal administratif vient de lui donner raison : *« Les juges ont ainsi déclaré le plan local d'urbanisme illégal dans sa totalité, et ils ont fait injonction au maire de Lecci d'inscrire son abrogation à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal »* se réjouit U Levante.
Le Tribunal octroie un délai de 3 mois à la commune et la condamne à verser 1500 € à U Levante en sus des dépens. ■

permis de construire pour un CET ne pourra dorénavant être accordé sur les ESA du méandre du Tavignanu. S'il était accordé, il serait annulable… ce qui avait déjà été le cas d'un permis de construire annulé en avril 2018» explique U Levante.
Bon, ça c'est dans le cas d'une bonne application des textes… Le collectif Tavignanu Vivu, de son côté, devait analyser le jugement et ses conséquences. Il réagira ultérieurement, trop instruit par les coups bas dans ce dossier !

En avril 2022, pour une question de forme plus que de fond, le Tribunal administratif avait annulé la carte des ESA, estimant que sa modification (en réalité régularisation) à propos de limites de pente, aurait dû se faire dans le cadre d'une révision du Padduc. En réalité, la définition des ESA n'a jamais changé depuis l'adoption du Padduc en 2015 et les critères y sont clairement définis dans le Livret règlementaire, la carte n'étant qu'une transcription visuelle par aplats jaunes à l'échelle cartographique. Ce dont il n'a pas été tenu compte en première instance. Et ce qui n'a pas été suivi non plus par le préfet qui a délivré l'autorisation de CET à Ghjuncaghju… La Cour d'appel de Marseille confirme que la carte des ESA n'a pas modifié leur définition et donc que la CdC a *«légalement pu préciser, après l'enquête publique et conformément aux recommandations de la commission d'enquête, les critères de définition des espaces stratégiques agricoles, s'agissant en particulier des terrains avec une pente.»*
Jean Paolini s'est réjoui de cette validation qui *«sécurise»* les ESA *«et donne un signal fort»* à l'opinion. *«Son rétablissement permettra de donner une indication supplémentaire en cas de litige et de recours par un tiers, elle est un outil décisionnel supplémentaire pour les maires. De plus, le jugement de la cour d'appel crée une jurisprudence qui conforte les critères de définition des ESA.»* Ce qui est le plus important pour la Corse et son Padduc.
Reste maintenant, à Ghjuncaghju comme partout, à faire des ESA une réelle mise en valeur agricole, en formant des jeunes et en vouant ces terres à leur seule destination possible : la production agricole. Ce qui lèvera toute velléité actuelle ou future d'artificialisation. ■ **F.G.**

** À lire : https://arritti.corsica/pulitica-2/pulitica/danger-on-ouvre-de-nouveaux-les-vannes/*

Diocèse d'Aiacciu

Monseigneur Bustillo nommé Cardinal

Surprise ce 9 juillet 2023, pour la Corse, pour l'ensemble du diocèse catholique de Corse, et pour lui-même qui n'était vraisemblablement pas dans la confidence, Monseigneur François Bustillo vient d'être nommé Cardinal par le Pape François parmi les 21 nouveaux Cardinaux !

Dans la religion catholique, c'est la plus haute distinction après le Pape. Et c'est la première fois qu'un Evêque de Corse, toujours en poste, est nommé Cardinal. La bonne nouvelle, puisque très apprécié dans l'île, c'est qu'il demeurera Evêque d'Aiacciu en sus des charges qui seront les siennes à compter du 30 septembre prochain pour aider le Pape dans sa mission.
C'est le collège des Cardinaux qui élit le nouveau Pape, choisi parmi eux (de moins de 80 ans), durant le Conclave. C'est dire l'importance et si la Corse qui compte désormais deux Cardinaux, Dominique Mamberti et François Bustillo, est honorée ! Actuellement au nombre de 116, les Cardinaux *«exprime l'universalité de l'Église qui continue à annoncer l'amour miséricordieux de Dieu à tous les hommes de la Terre»* a dit le Pape François ce 9 juillet Place St Pierre de Rome. Plus politiquement, il a un peu plus ouvert le Cardinalat à des personnes proches de sa vision volontiers réformatrice pour *«réparer l'Église»*.
Basque d'origine, né à Pampelune en Navarre, en 1968, ordonné prêtre le 10 septembre 1994, Monseigneur François-Xavier Bustillo était en place en Corse depuis le 13 juin 2021 après avoir notamment été curé puis vicaire épiscopal à Narbonne, puis gardien du Couvent franciscain Saint-Maximilien de Lourdes.
De formation et conviction franciscaines, il aime le contact et aller au-devant des fidèles. Ce qui fait qu'il est aimé par eux pour sa proximité, son écoute et sa compréhension des problèmes corses. Depuis sa nomination, il a cherché à apaiser par ses prises de parole à chaque moment difficile, comme lors de l'assassinat d'Yvan Colonna, où on l'a vu s'agenouiller devant le parvis de la Cathédrale d'Aiacciu pour se recueillir et prier lorsqu'il était dans le coma. Il avait aussi fait sonner les cloches du diocèse pour appeler à l'unité et à la paix. Il a beaucoup communiqué pour appeler au calme durant les tensions qui ont suivi la mort d'Yvan. Puis encore durant le processus de Beauvau. Il s'adresse souvent à la jeunesse de Corse comme le jour des Rameaux avec sa tribune libre (bilingue !) *«Lève toi»* adressée aux Corses, mais surtout aux jeunes Corses : *«Il ne faut pas répéter l'histoire mais la réparer»* avait-il dit, appelant à *«sauver l'âme de ce peuple». «Chers jeunes de Corse réparez la confiance, créez un tsunami d'espérance, imaginez une société libérée, pacifiée et réconciliée. Vous méritez d'être écoutés. Vos aspirations légitimes partent de vos idées, tendent vers l'idéal et s'éloignent de l'idéologie. Vous le savez, un peuple divisé s'auto-fragilise. Vous avez la sublime et noble responsabilité de conserver et de transmettre un patrimoine humain, culturel et spirituel unique. Engagez-vous pour que le génie corse soit exploré et exploité.»* Un discours politique au sens le plus noble du terme !

Il s'est dit heureux et surpris de cette nomination, soulignant le *«lien magnifique entre Rome et la Corse». « Je reste avec mon peuple, je vais continuer à donner et à aimer ce peuple. J'ai été très ému et très touché par tous les signes d'affection que j'ai reçus de la part des Corses. Dans le milieu politique, économique, culturel, partout dans l'Eglise, croyants ou pas croyants»* a-t-il ajouté. *«J'aime la Corse. Je porte une alliance, ce n'est pas un bijou, c'est un lien avec un peuple. Quand j'ai dit oui à la Corse, j'ai dit oui d'une manière totale.»* Interrogé sur Via Stella qui lui demandait s'il serait ainsi notre voix à Rome, il a répondu sans détour *«absolument»*.
Et l'île a bien besoin d'ambassadeur de paix.
Merci Monseigneur. ■
Fabiana Giovannini.

Banditìsimu

Léo Battesti pour le Collectif A Maffia nò a Vita iè

« Croire en nous et construire une société plus harmonieuse »

En avril dernier, ARRITTI faisait le point avec le Collectif A Maffia Nò A Vita Iè par la voix de Dominique Bianconi[1] sur les suites de la session spéciale sur les dérives mafieuses. Les deux collectifs anti-mafia sont impliqués au sein des ateliers mis en place par la Collectivité de Corse. Le 30 juin, ils donnaient ensemble, avec plusieurs associations[2] qui dénoncent la dérive mafieuse, une conférence de presse à Aiacciu. Une convergence qui souligne la détermination de ces démarches citoyennes. Les travaux de ces ateliers devaient déboucher sur un rapport fin mai. Il prend du retard. Pour autant, l'Assemblée et différents acteurs travaillent sur cette question sensible et c'est bien là l'essentiel. Léo Battesti, l'un des porte-paroles du Collectif A Maffia nò a Vita iè, livre ici son sentiment durant cet « intermède ». Des prises de paroles sont également intervenues ces derniers mois. L'implication quotidiennes sur le terrain de ces organisations anti-mafia pèse sur le débat public et font progresser la prise de conscience. Mobilisons-nous contre ce fléau.

Il y avait un doute à tenir le calendrier que l'Assemblée s'est donné pour la session de mai. Nous sommes en juillet, toujours pas de conclusion des travaux des ateliers. Qu'est-ce qui se passe ?

Léo Battesti : C'est le traditionnel retard institutionnel... Mais bon, je pense que l'on peut espérer des rapports de l'ensemble des commissions avant la fin de l'été. Et les choix de l'Assemblée courant septembre...

Vous avez pourtant ressenti le besoin de donner une conférence de presse le 30 juin en compagnie de plusieurs associations ou collectifs, inquiets de ces dérives mafieuses, pour lancer une « mise en garde ». Expliquez-nous ?

Nous sommes à la fois rassurés par l'implication de quelques élus, mais très inquiets par la non-participation de la plupart. J'ai pu constater dans la commission éthique à laquelle je participais avec Vincent Carlotti, que les élus présents étaient ceux qui abondaient le plus dans le sens des propositions des associations antimafia...

Justement, dans tous vos échanges en ateliers, ressentez-vous une écoute suffisante de la part des élus ? Vos propositions sont-elles entendues ?

Je pense que la plupart d'entre elles, qui dépendent de secteurs traités par la CdC, seront approuvées, mais je suis beaucoup plus réservé au sujet des propositions concernant la politique pénale. C'est là que l'on jugera le la réelle volonté de contrarier les lobbyings mafieux. Et, sur le terrain, l'adhésion est extrêmement puissante pour que les lois s'adaptent, comme elles l'ont toujours fait, pour traiter en particulier de la mafia en col blanc.

Le 6 juillet, l'Assemblée de Corse a adopté une délibération sur l'autonomie. D'aucuns s'inquiètent d'une telle évolution institutionnelle pour la maîtrise des enjeux mafieux. Qu'en pense le Collectif A Mafia Nò A Vita Iè ?

Nous tirons la sonnette d'alarme. Nous sommes évidemment favorables à plus de pouvoir pour les citoyens et donc à mieux coller aux réalités culturelles et sociologiques. Mais elle doit aussi et surtout avoir des effets vertueux. Et cela passe, obligatoirement, par priver les mafieux de juteux terrains de chasse : déchets, immobiliers, terrains agricoles, marchés publics... quand on sait comment, dans notre histoire, voyous et hommes politiques se sont entremêlés à un point qu'on ne savait plus, en définitive, quels étaient les décideurs, on doit avoir une extrême vigilance et changer de cap. Sinon plus de pouvoir signifiera plus de moyens de pression au service de l'égoïsme et du cynisme.

Par exemple, la question des déchets dans l'île. La région a compétence en la matière, mais la volonté de la CdC qui insiste sur l'impérieuse maîtrise publique de ce secteur et la nécessité d'une généralisation du tri à la source, n'est pas respectée par les autres acteurs,

intercommunalités ou Syvadec. L'État aussi joue un jeu trouble, et il faut bien constater que sur toute la chaîne, du transport des déchets aux centres d'enfouissement et jusque dans l'inquiétants projet d'usine de Tri Mécano Biologique de Monte, c'est quand même le privé qui s'empare de tous les rouages. Cette situation vous inquiète ?

Votre question comporte la réponse ! Bien évidemment nous sommes inquiets. Là encore ce qui manque c'est la mobilisation citoyenne et la synergie avec les politiques. Nous ne progressons pas dans la gestion du tri, or c'est la solution, le reste favorisera le jeu de monopoles souvent soutenus par des sicaires. Il n'est que de rappeler le nombre d'assassinats et d'attentats liés à cette problématique des déchets.

L'autonomie par exemple permettrait de redéfinir les compétences de chacun dans le traitement des ordures ménagères... mais la maîtrise publique d'un tel secteur est-elle une parade suffisante à la dérive mafieuse ?

Certainement pas suffisante. Mais il sera plus facile d'y agir pour la transparence et défense de l'intérêt collectif.

Que pensez-vous des prises de position récentes du ministre de la Justice sur ce fléau ?[3] Des raisons d'espérer côté gouvernement ou l'imprégnation que vous dénoncez dans toutes les sphères de la société fait qu'on aura du mal à faire reculer le phénomène ?

Cela va dans le bon sens. En soulignant qu'il faut s'inspirer des lois italiennes, le Garde des Sceaux devrait aussi aborder la clé de voute du système qui a tant amélioré la situation en Italie : le délit mafieux. Quand on voit que l'an dernier il y a eu seulement trois assassinats contre plusieurs centaines annuellement avant les lois anti-mafia, on comprend les enjeux.

On sait les appétits mafieux sur la question foncière et immobilière... de quels outils manque-t-on pour parvenir à les contenir ?

Il y a déjà des outils, mais ils ne sont pas employés. L'état est défaillant, la CdC timorée, heureusement qu'il y a

...

La déclaration commune *Extraits*

« Ces trois dernières années, plusieurs choses ont changé. Grâce, en particulier, à l'action des collectifs antimafia et à l'ensemble d'un secteur associatif exemplaire. Les Corses ont pris conscience de la réalité de l'enracinement mafieux. La parole s'est en partie libérée. Les élus de l'Assemblée de Corse ont, enfin, reconnu officiellement l'existence de « dérives mafieuses ». Un rapport de la JIRS de Marseille analyse la réalité d'une mafia en Corse et réclame des moyens adaptés pour y faire face. Les députés Paul-André Colombani et Jean-Félix Acquaviva se sont faits les relais actifs de cette prise de conscience à l'Assemblée nationale.

Après le rapport de la JIRS, qui analyse la réalité mafieuse corse et réclame des moyens pour y faire face, le Sirasco liste 25 bandes criminelles qui sévissent en Corse. Soit 1 bande pour 13600 habitants. Ce même Sirasco a, par ailleurs, produit une note en date du 26 avril 2023 pour alerter sur « Un marché des déchets infiltré par la criminalité organisée ».

Le 26 avril dernier, lors d'un séminaire européen sur le crime organisé, M. Dupont-Moretti a déclaré « faire de la lutte contre la criminalité organisée sa priorité… Le crime organisé est une menace pour tous nos États, nous ne pouvons plus fermer les yeux. »

Une directive européenne est en discussion à Bruxelles pour permettre la confiscation, sans condamnation, des profits du crime ;

Une réflexion est engagée pour un renforcement du dispositif d'aide aux repentis (dont le rapporteur est Laurent Marcangeli, député de Corse-du-Sud) ;

Le ministre de la Justice se rendra en Italie, « pour examiner dans quelle mesure nous pouvons nous inspirer d'un système qui y a fait ses preuves. »

Que de chemin parcouru depuis le 12 septembre 2019. Jusqu'ici, la mafia était niée au mépris même de toutes les évidences ; malgré l'engagement sans faille de plusieurs associations, qui n'ont cessé de combattre, sur le terrain, les tenants du système mafieux en Corse.

La mafia n'est ni un phénomène strictement italien, ni un phénomène corse. Elle est, aujourd'hui, un phénomène européen d'ampleur qui gangrène nos démocraties et menace d'en ébranler les fondements.

La dernière intervention de Paul-André Colombani à l'Assemblée nationale, le 9 mai 2023 a concerné « l'essor vertigineux du crime organisé en Europe et de la mise en œuvre de trois mesures, également réclamées par les collectifs antimafia » :

- La nécessaire évolution du statut de repenti ;
- La confiscation systématique des avoirs criminels ;
- L'évolution législative inspirée des normes ayant déjà fait leurs preuves en Italie.

Si la Corse a été pionnière dans la résistance aux criminels mafieux, ce n'est pas un hasard. C'est parce qu'elle en souffre depuis des dizaines d'années. Mais qu'elle possède aussi des points de résistance hérités de son histoire et de sa culture Le point de rupture est advenu en septembre 2019, car la mafia s'était alors crue invulnérable. En sonnant la révolte, les Corses ont su démontrer qu'elle ne l'était pas.

Aujourd'hui, c'est toute l'Europe qui a identifié le danger et qui cherche des parades, suivant l'expérience italienne, dans ses succès et ses insuccès.

La Corse est à la pointe du combat contre la mafia en France. Elle a montré l'exemple, prouvé qu'il était possible de s'y opposer et nous constatons, aujourd'hui, que des responsables politiques s'expriment de plus en plus clairement sur ce péril mortel.

La Corse ne peut donc rester en arrière d'un mouvement qu'elle a initié. Bien entendu, l'État doit se mobiliser, avec les outils qui sont les siens, pour contrecarrer le projet mafieux en Corse. Mais les élus, tous nos élus, doivent s'engager dans cette lutte et employer tous les moyens que leur donnent leurs prérogatives en matière de marchés publics, permis de construire, foncier, gestion et traitement des déchets, Padduc…

Passée la période de la désignation du mal, nous devons désormais déterminer par quels moyens le combattre.

Certains sont, d'ores et déjà, entre les mains de la CdC : recours en justice contre les documents d'urbanisme qui contreviendraient aux dispositions du Padduc (motion votée en Octobre 2019), définition des ESA selon les trois critères de la CdC, vote d'une gestion totalement publique du « marché des déchets », comme cela a été affirmé à plusieurs reprises, et non publique-privée, pour briser l'emprise mafieuse sur ce secteur.

D'autres restent à forger : création d'un comité de suivi de la consommation des ESA (recommandation du CESEC), mise en œuvre de loi Sapin II et du pacte anti-corruption (proposition de Wanda Mastor), s'inspirer de la législation régissant le chantier Lyon-Turin pour éviter les infiltrations mafieuses dans les marchés publics, contrôle a priori de la structure et des actionnaires des sociétés soumissionnant dans les marchés publics et contrôle a posteriori de celles remportant ces mêmes marchés, déclaration des liens d'intérêts pouvant exister entre les élus et ces sociétés, déclaration de patrimoine des élus à leur entrée en fonction et à la fin de leur mandat…

Les leviers efficaces sont multiples. Ces ateliers doivent permettre de les actionner : nous veillerons à ce qu'ils ne connaissent pas le sort qui a été réservé, en son temps, à la commission « violence » de l'Assemblée de Corse. Pour que tous les Corses puissent avoir foi en l'avenir. » ■

ABCDE. Collectif A Maffia Nò A Vita Iè. Cullittivu Massimu Susini. Le Garde. Plateforme Citoyenne. U Levante.

Banditìsimu

...

des associations comme U Levante et ABCDE qui se substituent aux préfets pour faire respecter la loi. Mais leurs moyens sont forcément limités. Dans le cadre d'une autonomie, il faudra que la Corse mobilise une armée de juristes et de contrôleurs. Et les résultats seront vite remarquables. Mais il faudra aussi savoir résister aux lobbyistes.

Récemment Vincent Carlotti, pour le Collectif, craignait en faisant référence à la note Sirasco[4] un début de coopération entre les 25 bandes recensées dans l'île, « une forme embryonnaire d'organisation ». Le danger existe-t-il d'une amplification du phénomène mafieux ?

Le rapport du Sirasco souligne déjà la complémentarité de certaines bandes. Après on connait aussi les limites si des intérêts s'opposent.

Mais que deux à trois cents voyous agissent, fassent pression, et de temps à autre éliminent les obstacles est une donnée considérable.

Tous les rapports publiés à ce jour soulignent aussi les porosités avec le monde politique et économique. Il faut que ceux qui parviennent toujours à ne pas être tirés par la manche s'organisent mieux et agissent davantage, avec la société civile en particulier, pour que l'on puisse croire en nous et construire une société plus harmonieuse. C'est tout le but de notre action associative. ■

1. Lire Arritti : https://arritti.corsica/sucieta/ne-passe-resigner/

2. ABCDE / Maffia Nò, a Vita Ié / Cullittivu Anti Mafia Massimu Susini / Le GARDE / Plateforme citoyenne, U Levante.

3. Paul André Colombani, député de la seconde circonscription a interpellé le gouvernement à plusieurs reprises sur la dérive mafieuse en corse. En mai 2023, le ministre a répondu invoquant une nécessaire action concertée en Europe, rappelé l'action de l'Agence de Gestion et de recouvrement qui a saisi et confisqué des avoirs criminels, et son déplacement en Italie pour s'inspirer « de ce qu'ils font » concernant le statut du repenti.

4. Service d'Information, de Renseignement et d'Analyse Stratégique sur la Criminalité Organisée, qui fusionne les informations entre Police et Gendarmerie. Cette note de mars 2022 révélée par notre consœur Marie-Françoise Stefani listait l'existence de 25 bandes criminelles organisées en Corse en mars 2022, en contact entre elles. La note les classe par couleur, vert pour les liens amicaux, rouge pour les conflits. Pour les besoins des affaires, ces bandes peuvent s'entre-aider pour brouiller les pistes policières.

Algérie

Le groupe LIOT mobilisé contre la répression des Amazighs

François Alfonsi, président de Régions et Peuples Solidaires (R&PS) et eurodéputé Verts / Alliance Libre Européenne (ALE), et Belkacem Lounès, Secrétaire Général du Congrès Mondial Amazigh (CMA), accompagnés de plusieurs militants kabyles et défenseurs des Droits de l'Homme ont été reçus mardi 4 juillet à l'Assemblée nationale par Michel Castellani et Paul Molac, députés R&PS – groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT), ainsi que par Bertrand Pancher (député, Président du groupe LIOT) pour échanger sur la situation préoccupante des Amazighs d'Algérie.

« Le CMA est un membre associé à R&PS depuis plus de dix ans. Il y a en France, à Paris et Marseille en particulier, une forte diaspora Amazigh. À R&PS, nous sommes solidaires de tous les peuples en situation de négation de leurs identités », introduit François Alfonsi.

Les Amazighs sont un peuple autochtone d'Afrique du Nord et du Sahara. La Kabylie est la principale région où vivent les Amazighs en Algérie*. La Kabylie qui porte un projet laïc refuse le processus d'arabisation et d'islamisation que le régime algérien tente d'imposer avec le soutien très actif de l'armée. Rejetant le système anti-démocratique algérien, la Kabylie a boycotté les dernières élections présidentielles et législatives.

« C'est en représailles à cette résistance que la répression s'est abattue sur les Amazighs », précise Belkacem Lounès. *« Elle a commencé par l'interdiction du drapeau amazigh et l'illégalisation du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) ». « Après les symboles, ce sont désormais les personnes qui sont visées »*, continue Raveh Issadi, vice-président du CMA. *« Plus de trois cents militants sont aujourd'hui détenus depuis plus de deux ans dans des conditions inhumaines dont Kamira Nait Sid, la Présidente du CMA ».*

Pour Meryem Graba, vice-présidente de l'Union des femmes kabyles, cette

répression est à l'origine d'une vague migratoire qui va s'accentuer vers l'Europe et la France en particulier.

Bertrand Pancher qui siège à la commission des Affaires étrangères propose d'informer ses collègues de l'Assemblée nationale. *« Lors de sa prochaine visite officielle en France, nous interpellerons selon les moyens adéquats Abdelmadjid Tebboune, le Président algérien. Ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée est inacceptable. Nous devons défendre les droits de l'Homme sous peine de provoquer des instabilités préjudiciables pour tout le pourtour méditerranéen. L'Algérie est un partenaire de la France. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés sans rien faire. »* ■ **Pèire Costa**

** Lire aussi : https://arritti.corsica/internaziunale/mondu-internaziunale/denoncer-la-dure-repression-du-pouvoir-algerien-en-kabylie/*

Voilà près de 60 ans que je ne cesse de plaider dans les colonnes d'Arritti pour la solution de l'autonomie, avec reconnaissance du peuple corse et de ses droits légitimes.
Approcherait-on de l'issue ? Les mois qui viennent seront capitaux. Ce qui se passe dans les couloirs parisiens me semblent à la fois tellement familiers dans l'inquiétude… Les pièges ne manquent pas, les ennemis sont légions : il importe que nous soyons parfaitement conscients, unis, particulièrement au sein de la famille nationaliste, déterminés et vigilants. À ce stade, il me semble utile – encore une fois – de rappeler combien l'itinéraire a été tracé durant toutes ces années de lutte. Je vous parle souvent, amis lecteurs, du manifeste du CEDIC, ou encore de l'ouvrage Autunumìa de 1974. Mais le mouvement autonomiste a produit d'autres ouvrages, comme ce petit opuscule en 1994, publié alors par l'UPC (Unione di u Pòpulu Corsu) sur l'objectif d'autonomie interne. En parler c'est instruire les jeunes générations, et c'est rendre hommage à tous les militants de cette époque. Voici un extrait, du chapitre « L'émergence de l'autonomie interne : deux manifestes ».

Du CEDIC à l'Autonomie

par Max Simeoni

« Ce vocable, s'il a été utilisé dans le passé d'avant-guerre, l'a été d'une façon moins marquante, contrairement à la période d'après-guerre, celle qui va du CEDIC (avril 1964), à l'Action Regionaliste Corse (ARC 1), l'Azzione pè a Rinàscita di a Corsica (ARC 2), l'Associu di i Patriotti Corsi (APC), puis enfin l'Unione di u Pòpulu Corsu (UPC), qui est la filiation de l'autonomisme politique moderne.

L'Autonomie interne, comme expression, surgit dans cette période dans un manifeste que Yves Le Bomin et Paul Marc Seta signent et proposent à la Consulta des Corses de l'Extérieur le 19 août 1962. C'est un petit livre lumineux, format 17 cm sur 13,5, de 10 petites pages, dont 9 sont consacrées à définir et justifier l'autonomie interne.
La proposition d'autonomie interne est proclamée « non politique », pour rassurer l'opinion et les « partis » classiques. Les auteurs ont pensé qu'ils neutraliseraient les aspects partisans pour pouvoir faire adhérer à cette idée nouvelle malgré les chapelles, et préparer ainsi le creuset d'un grand mouvement corsiste. À l'évidence, la motivation est nationaliste avant l'heure.
Paul Marc Seta fondera, en avril 1964, avec Max Simeoni et une poignée de militants, le CEDIC (Comité d'Études et de Défense des Intérêts de la Corse)[1]. Il en sera président, ce qui ne doit rien au hasard.
Ils rédigent tous deux le manifeste du CEDIC, petit livre jaune de 15 cm sur 12, de 30 pages. Le thème central est celui de « l'ethnie » corse menacée. Désormais, est-il écrit, « toute mesure d'ordre économique et sociale doit avoir pour fondement le respect de cette ethnie et sa conservation, et servira son développement », dont les droits sont « imprescriptibles et sacrés ». « L'autonomie locale » par un « statut spécial » est nécessaire « pour associer la collectivité insulaire réellement à l'administration comme à l'économie de la Région » (il s'agit de la région géographique, car, à l'époque, la région administrative n'existe pas et la Corse n'a qu'un seul département). Le texte affirme que « la solution se situe en Corse » et que « le changement ne se fera pas de l'extérieur ». « La partie se joue sur l'emplacement même du drame », « l'enjeu est la résurrection ou l'abolition de l'Ethnie ».

> **Le manifeste du CEDIC lie la défense et la promotion de l'ethnie corse à l'autonomie. Il a fait le constat de la situation et a identifié les mécanismes pervers, internes et externes.**

Ces deux manifestes sont à la base de l'Autonomisme. Ils ont été assez précis et féconds pour le lancer. Il faut se mettre dans le contexte de l'époque, il y a trente ans, pour bien en mesurer toute la nouveauté et la force fondatrice.
Les causes de la situation catastrophique de la Corse et de son Ethnie sont analysées dans le contexte. Citons en vrac : « le scepticisme latent », « l'attitude négative des pouvoirs publics qui refusent entre autres de traiter le problème de la fiscalité et des transports » (déjà à l'ordre du jour, eh oui !), « le centralisme parisien », « la colonisation des terres en marche par la SOMIVAC », et son aggravation annoncée avec l'ouverture des frontières par le marché commun à peine à ses débuts alors, « affaiblissement de l'Ethnie par l'émigration des Corses et immigration d'allogènes », « une spoliation qui finira par prendre sa vitesse de croisière », etc. Aucun de ces dangereux processus qui ne seront confirmés dans les décades qui suivirent leur dénonciation solennelle du manifeste du CEDIC, insolite pour la plupart des Corses à cette époque.
De nouveaux principes d'action sont énoncés qui paraissent de nos jours naturels : « agir en dehors des clans » et de « la logique des politiciens » pour éviter les récupérations, une direction collégiale pour le CEDIC « qui ne sera jamais un Club mais qui n'est pas encore un véritable mouvement à force populaire large », qui doit rester « légal », qui doit être le levier pour déplacer « le Plan d'Action Régional »[2] au profit des agriculteurs et des hôteliers corses. Ce plan est détourné au lendemain de l'exode massif des Pieds-noirs, en 1962, pour recaser les Pieds-noirs d'Afrique du Nord au détriment des Corses.
Le manifeste réclame deux financements et deux plans : un pour les Corses, et l'autre pour les Pieds-noirs, puisque solidarité oblige. Il insiste pour stopper la décorsisation de l'île. Il est écrit noir sur blanc, avant l'heure de son application, que « la continuité territoriale joue contre la Corse ».

Le manifeste du CEDIC lie la défense et la promotion de l'Ethnie corse à l'autonomie. Le mot ethnie est employé dans le sens de réalité de peuple.
Le CEDIC a fait le constat de la situation et a identifié les mécanismes pervers internes et externes. Par la suite, l'ARC première manière ne sera que l'expression d'une volonté plus opérationnelle d'action sur tous les terrains. L'ARC deuxième manière aboutira à Aleria, le 22 août 1975, et sera le moteur du retour aux sources historiques et culturelles, et le pôle de référence enfin d'une jeunesse ardente qui, retrouvant ses racines, relancera le nationalisme corse. » ■

1. Marcel Acquaviva, Paul Beretti, Jean Susini, Jean Mannarini, Louis Rioni…

2. Plan Guy Mollet, socialiste, Président du Conseil, pour réaménager le Territoire français déséquilibré (rien de nouveau avec le PDR de Pasqua 30 ans après), époque où le livre « Le désert français » de Gravier fait quelques bruits.

Stations hydrogène et chariots élévateurs de Corstyrène à Aléria (2022). Photo Corstyrène.

Énergie

L'hydrogène, quel avenir en Corse ?

L'hydrogène n'a rien d'une nouveauté. Il s'agit même d'un des atomes les plus répandu sur Terre, essentiellement combiné à d'autres : avec l'oxygène dans l'eau ou avec du carbone dans tous les produits pétroliers et alcooliques… La France en consomme déjà plus de 90 000 tonnes par an (industrie lourde, chimie et engrais, spatial). La nouveauté imposée par la transition énergétique, c'est l'élargissement de son utilisation pour la mobilité et le réseau électrique. C'est aussi et surtout sa décarbonation, sa fabrication étant actuellement principalement à base de gaz, donc très polluante.

Le challenge de la transition énergétique est de le produire massivement de façon propre et décarbonée, principalement par électrolyse (processus connu depuis près de 150 ans) à partir de l'eau et avec de l'électricité renouvelable ou bas carbone (nucléaire) : on parle alors d'hydrogène vert ou bas carbone.
La sortie du pétrole pousse le monde entier à développer massivement cet hydrogène propre. La Chine est déjà leader mondial, les États-Unis se développent également très vite. L'Europe avait pris de l'avance avec un plan dès 2020. La France et l'Allemagne engagent chacune 9 Mds d'Euros. L'objectif de tous ces pays est : 1/ de développer la production locale et les usages associés, 2/ de développer toute une économie industrielle pour l'ensemble des composants nécessaires à toute la chaîne de valeurs.
Malgré tous ces investissements, la production européenne sera très loin de suffire, et des mécanismes d'importation massive se mettent déjà en place. L'Allemagne a déjà signé des accords avec de nombreux pays : Danemark, Canada, Australie, Arabie Saoudite, Maroc, Brésil, Inde, Irlande... Face à cette pénurie déjà identifiée, la France a fait le choix de prioriser les usages de cet hydrogène vertueux aux usages actuels de gaz, avec une extension à la mobilité lourde.

L'hydrogène en Corse
Si dans ce contexte, la Corse fait figure de petit poucet, elle a été une pionnière de l'hydrogène vert. Dès novembre 2011, la centrale solaire expérimentale Myrte à stockage hydrogène a été connectée au réseau électrique. Ce projet, sous la direction de Philippe Poggi, de l'Université de Corse, a constitué une première mondiale. Après cette démonstration réussie, il a fallu attendre 2022, pour que soit réalisé le premier projet privé de l'île porté par Corstyrène pour alimenter ses chariots élévateurs.

Futur bateau de pêche du lycée maritime de Bastia. Photo Mauric.

Aujourd'hui, plusieurs projets d'importance existent sur l'île : 4 projets de production complémentaires et 5 projets de démonstrateurs de mobilité (3 bateaux et 2 trains). La filière a commencé à se structurer, avec d'une part une étude stratégique lancée par l'AUE à la demande du président Simeoni (la nouvelle révision de la PPE Corse prévoit déjà 4 à 8 tonnes d'hydrogène par jour à l'horizon 2028, prioritairement pour les ports et les trains), et d'autre part la création d'une délégation corse de France Hydrogène, structure qui coordonne tous les professionnels au niveau national (pouvoirs publics, recherche, formation, ingénierie, industriel, écosystèmes [production et usages]...). Cette délégation corse regroupe déjà 13 acteurs.

Pourquoi cet intérêt pour l'hydrogène en Corse ?
Les besoins. Le réseau électrique corse constitue une spécificité majeure, comparée au continent, du fait de son autonomie très forte. Le basculement de l'ensemble des usages énergétiques à l'électricité exposera notre système électrique à des difficultés majeures. Une connexion intégrale et directe au réseau électrique sera impossible, notamment pour l'ensemble de la mobilité.
Par ailleurs, compte tenu de la topographie et du climat de l'île, la mobilité à batterie sera en partie inadaptée à l'île : un camion, un bus, un train à batterie seront incapables de passer Vizzavona dans le froid (la moitié de la capacité de la batterie servant déjà à la maintenir à température). Cet hiver, un minibus électrique a été testé pendant 3 mois par la communauté de communes d'Île-Rousse Balagne, démontrant son incapacité à tenir la journée entière.
Enfin, l'île est soumise à des variabilités extrêmes sur ses consommations locales d'énergie. Ce phénomène sera encore renforcé dans le contexte de l'électrification généralisée.
Pour ces 3 raisons, l'usage de l'hydrogène sera incontournable en Corse pour la mobilité lourde, ainsi que pour le soutien direct au système électrique. A noter que ce besoin structurel est indépendant des sources d'électricité sur l'île (thermique, solaire/éolien, nucléaire ou importation) : l'hydrogène est un vec-

À gauche, ferry norvégien à hydrogène (2021). Le premier bateau hydrogène en France a été lancé à St Nazaire en 2019. Photo LMG Marin. • À droite, plate-forme expérimentale Myrte, à Vignola (2011). Photo Université de Corse.

Train à hydrogène du fabricant espagnol, CAF (constructeur des trains corses). Des trains à hydrogène sont exploités depuis 2018 en Allemagne. Photo DLR.

teur énergétique indispensable à l'équilibre d'un système énergétique décarboné en milieu insulaire, faisant le lien entre les systèmes de production et les points de consommation.

La production. La Corse dispose d'un cadre très favorable à la production locale d'hydrogène.
Pour produire de l'hydrogène, il faut principalement de l'électricité propre en grande quantité. La nouvelle loi d'accélération des ENR offre à la Corse des opportunités majeures, en libérant des milliers d'hectares déjà artificialisés, utilisables en photovoltaïque grâce à notre ensoleillement généreux et gratuit.
Il faut également de l'eau. Si la Corse a la chance d'être abondamment arrosée, nous savons que la gestion de cette ressource devient délicate. Des opportunités existent malgré tout. À titre d'exemple, la couverture partielle du lac de Codole en Balagne par des panneaux photovoltaïques permettrait une production significative d'électricité verte, la maîtrise de la prolifération des cyanobactéries, et surtout d'éviter près d'un demi-million de mètres cubes d'évaporation par an. À comparer aux 100 000 m³ nécessaires pour la totalité des besoins d'hydrogène sur l'île.

Les coûts. L'hydrogène, malheureusement, notamment du fait de son rendement limité, reste une solution coûteuse dans l'absolue. Pour la Corse, cet aspect doit être largement relativisé. En effet, la production d'énergie en Corse, principalement par les centrales thermiques avec carburant importé, est très coûteuse. Demain, le basculement de ces centrales aux biocarburants ne fera qu'accroître encore significativement ce coût... notamment à cause d'un rendement environ 40 fois plus mauvais que l'hydrogène. Par ailleurs, l'hydrogène, en complément de batteries massives, est un moyen de récupérer l'énergie solaire produite et déjà perdue aujourd'hui, par incapacité d'absorption par le réseau électrique.
Dans ce contexte insulaire, il s'avère donc en fait que les ENR et l'hydrogène constituent un mix énergétique très compétitif, sensiblement plus économique que les structures actuelles.

Les enjeux et les risques. Au-delà de ces enjeux opérationnels et économiques déjà majeurs, ainsi que naturellement de la décarbonation, l'hydrogène constitue une double opportunité fondamentale pour la Corse :
1. de développer une filière socio-économique d'avenir, de la recherche jusqu'au déploiement opérationnel avec des activités locales et donc des emplois non délocalisables,
2. de développer une vraie autonomie énergétique ainsi qu'une sécurisation de notre futur système électrique.
A contrario, et à défaut d'engagements rapides et multiples, la Corse pourrait devenir doublement dépendante, 1/ d'intérêts locaux monopolistiques voire sous influence de Paris, 2/ et d'importations extrêmement coûteuses (flux mineurs à l'échelle internationale). Cette dépendance sera clairement au détriment de la compétitivité de la filière locale, avec des conséquences majeures sur l'énergie et la mobilité, et donc d'un appauvrissement drastique de l'île au détriment de sa population.

Dans ce nouveau domaine de l'hydrogène vert, élément clé de la transition énergétique de l'île, la Corse doit se prendre en main rapidement. Ses nombreuses spécificités structurelles nécessitent des solutions fortement contextualisées pour en assurer la pertinence, la performance et la robustesse. Paris et Bruxelles ne seront jamais moteurs de ces problématiques, largement mineures à leur échelle, mais fondamentales pour l'avenir de notre île. ■
Bertrand Ciavaldini.

Bernard Ciavaldini est délégué corse de France Hydrogène, avec une expérience internationale de 30 ans dans l'hydrogène et la mobilité.

Pensez-y !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

SCI LIMMA
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CAVALLO MORTO
20169 BONIFACIO
SIEGE DE LIQUIDATION : CAVALLO MORTO
20169 BONIFACIO
451 941 355 RCS AJACCIO

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er mars 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Edmond CRIDEL, demeurant au 7 Rue Doria, 20169 Bonifacio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Cavallo Morto, 20169 Bonifacio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

SCI LIMMA
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CAVALLO MORTO
20169 BONIFACIO
SIEGE DE LIQUIDATION : CAVALLO MORTO
20169 BONIFACIO
451 941 355 RCS AJACCIO

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 1er mars 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Edmond CRIDEL, demeurant au 7 Rue Doria, 20169 Bonifacio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

BAR A VIN U SPUNTINU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 300 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT VIAGENTI
20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO
830 202 206 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 6 juin 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Adrien VINCI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Claudine WATIER-FERRACCI, demeurant à Macchia Verdata, 20171 MONACIA-D'AULLENE, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Pour avis, La Gérance

COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MERCORIU

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MARCHÉ DE TRAVAUX

1) Organisme qui passe le marché :
COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MERCORIU
20250 - SANTA LUCIA DI MERCORIU
Tél : 04 95 47 12 00
Courriel : mairie.santaluciadimercoriu@orange.fr
2) Objet du marché :
Réfection de la toiture, des façades du clocher et des abords de l'église.
3) Décomposition en lots :
Lot n° 1 : Réfection de la toiture de l'église
Lot n° 2 : Réfection des façades du clocher, des abords de l'église.
4) Caractéristiques principales :
Lot n° 1 : Réfection du toit de l'église avec remplacement de la charpente, changement de lauzes,
Mise en place de gouttières, remplacement des portes.et reprise intérieure des dégâts occasionnés par les pénétrations d'eau.
Lot n° 2 : Réfection des façades du clocher avec dépose et repose du paratonnerre par entreprise spécialisée. Réfection des escaliers (église, mairie et salle des fêtes)..
5) Critères de sélection des candidatures :
Se référer au règlement de la consultation.
6) Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40 % : Prix des prestations
- 60 % : Valeur technique de l'offre

7) Procédure :
Procédure adaptée (R.2123-1-1° du Code de la commande publique).
8) Dématérialisation :
Le dépôt des offres par voie électronique est obligatoire.
Retrait du dossier de consultation des entreprises par téléchargement sur le profil d'acheteur
https://www.achatspublicscorse.com
9) Date limite de remise des candidatures et des offres :
le jeudi 24 août 2023 à 16h00
10) Procédure de recours :
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
11) Date d'envoi de l'avis à la publication :
Le 10/07/2023.

ISTRIA AUTO CONTRÔLE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL
DE 245 000 EUROS PORTE A 400 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT I VESPI
20110 VIGGIANELLO
513 210 252 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1er juin 2023 a décidé d'augmenter le capital social de 155 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à Deux cent quarante-cinq mille euros (245 000 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Quatre cent mille euros (400 000 euros)

Pour avis, La Gérance

BOTTI AUTO PASSION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT SENNOLA
20169 BONIFACIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 4 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BOTTI AUTO PASSION
Siège social : Lieudit Sennola, 20169 BONIFACIO
Objet social : L'achat, la vente, l'import, l'export, en gros ou en détail, la location courte et longue durée, avec ou sans chauffeur, la sous-location, l'entretien, le parcage, le dépannage, le remorquage, la réparation, la transformation de tous véhicules automobiles multimarques neufs ou d'occasion, particuliers, utilitaires et industriels, engins et moyens de locomotion, de manutention, de travaux publics ; L'achat, la vente, la location courte et longue durée, l'entretien, le dépannage, la réparation de motos multimarques ; La vente de produits périphériques tels que crédits, assurances, garanties ; L'achat, la vente, la réparation de vélos ; La distribution de pièces détachées ; La création, l'exploitation directe ou sous autres formes de fonds de commerce de carrosserie, tôlerie, peinture, mécanique générale, produits annexes et accessoires à la mécanique.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Anne, Barbara ANDREANI épouse LOPEZ, demeurant à Bonifacio (20169), lieudit Cavallo Morto
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

SOCIÉTÉ INSULAIRE DE ROTOMOULAGE - SIR
SARL AU CAPITAL DE 15 245 EUROS
SIÈGE SOCIAL : ZA U CARDU - ROUTE DE
L'AEROPORT - 20114 FIGARI
RCS AJACCIO 414934992

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 879 Strada di l'aéroportuaire - ZA U Cardu - 20114 Figari à compter du 26 juin 2023.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

A vostra publicità
Ange Giovannini : 06 81 54 73 98

Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

ABBUNAMENTU

ARRITTI
5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di :
❒ 55 € UN ANNU/UN AN ❒ 34€ SEI MESI/SIX MOIS ❒ 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER

Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Mail è telefonu (e-mail et téléphone)